

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

OBJET : RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE DE COLLECTE ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'an deux mille vingt-trois, et le sept novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉS : ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - OYHENART Joël

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DIBON Odette

La Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2224-17-1 du code général des collectivités territoriales donne obligation aux Maires des communes OU aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Elle explique que, au cours de sa séance du 30 septembre 2023, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a été amené à examiner le rapport sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés établi pour l'exercice 2022 et que, conformément aux dispositions de l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, il lui appartient désormais de présenter ce rapport au Conseil municipal, lors de sa séance la plus proche.

Le rapport relatif à l'exercice 2022, joint en annexe à la présente délibération, précise notamment l'organisation du service public, les projets menés par le service en 2022, les perspectives, les tonnages de déchets collectés, leur évolution, etc.

Le service en quelques chiffres : 197 340 tonnes de déchets ménagers collectés, soit 619 kg par habitant, dont 68% sont valorisés. Le service est composé de 311 agents titulaires et 17 ambassadeurs du tri, et compte 25 déchèteries. Au global, le coût du service de collecte et de valorisation des déchets s'est élevé à 49 M€.

En 2022, les actions de prévention des déchets se sont poursuivies. A ce titre, une expérimentation du Donnez-Prenez a été réalisée sur les déchèteries de Tardets et Mauléon, sur des espaces d'échange dédiés, où chacun peut venir déposer un objet dont il ne se sert plus et/ou prendre un objet auquel il donnera une seconde vie. Cette expérimentation sera pérennisée en 2023.

Sur les autres déchèteries, des partenariats avec des structures de réemploi sont en place et permettent également la récupération d'objets, comme le nouveau partenariat qui a vu le jour sur la déchèterie de Saint-Jean-de-Luz où du matériel spécifique est mis de côté. Il s'agit de matériels dits aides techniques à l'autonomie collectés par l'association AIMA Autonomie en vue de leur réemploi.

A l'occasion du lancement de ce partenariat, une collecte exceptionnelle de 69 équipements (484 kg) a été organisée pour une remise en circulation après réparation et hygiénisation. Au niveau des déchèteries, qui accueillent aujourd'hui 40,7 % des tonnages pris en charge, un guide « Que faire des déchets d'amiante ? » a été édité et diffusé (téléchargeable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération). Avec l'objectif permanent de valoriser davantage et d'améliorer l'information aux usagers, ce guide est destiné aux particuliers et professionnels pour une bonne gestion de leurs déchets d'amiante, en toute sécurité.

Concernant la collecte, la simplification des consignes de tri des emballages, rendue obligatoire au 1er janvier 2023, constitue une nouvelle étape d'envergure dans la politique de gestion des déchets du territoire. Elle permettra d'augmenter les volumes de collecte des déchets d'emballages, ainsi que leur recyclage par le développement de nouvelles filières.

Pour préparer les usagers au changement, les équipes ont travaillé toute l'année 2022 à adapter les contenants, à informer, sensibiliser et communiquer, notamment par le biais d'une campagne grand public.

Il peut être souligné en 2022 l'opération de réforme de collecte importante menée sur la commune de Ciboure pour mettre fin à la collecte en sacs au sol et intégrer en avance de phase la simplification des consignes de tri. 24 points d'apport volontaire ont été réalisés sur les zones denses difficiles d'accès en camion benne telles que le centre-ville ou des zones d'habitats collectifs. Les foyers individuels ont eux été dotés de bacs individuels pour les ordures ménagères et les emballages ménagers - papiers. Les nouvelles tournées de collecte à Ciboure ont débuté en mai 2022. Des résultats probants (augmentation des tonnages valorisables et baisse des ordures ménagères d'une part, satisfaction des usagers et de la commune d'autre part) sont venus couronner de succès cette opération.

En ce qui concerne la production de déchets :

	<i>Quantités 2022 en % en tonnes</i>	Tonnage 2021	Performance 2022	Performance 2021	Evolution 2021/2022
Collecte sélective	14,4%	28 489 t	29 235 t	89 kg/hab	93 kg/hab
Déchèteries	40,7%	80 279 t	83 406 t	252 kg/hab	265 kg/hab
Ordures ménagères	44,9%	88 572 t	90 573 t	278 kg/hab	287 kg/hab
Total	100,0%	197 340 t	203 214 t	619 kg/hab	645 kg/hab

Après avoir augmenté de 28 kg/habitant l'année précédente, la production individuelle a globalement diminué de 26 kg/habitant entre 2021 et 2022, et tous les flux sont concernés : -13 kg en déchèteries, -9 kg dans les poubelles noires, -4 kg dans la collecte sélective.

Sur la période 2010-2022, la production individuelle était relativement stable (-1 %), avec une production individuelle globale passant de 625 kg/an/habitant en 2010 à 619 kg/an/habitant en 2022.

A titre comparatif, la moyenne française se situait à 582 kg/habitant en 2019, données ADEME. Le territoire est fortement impacté par l'activité touristique, mais des marges de progrès existent néanmoins en matière de tri et de prévention des déchets.

Il est constaté pour autant une augmentation encourageante des tonnages collectés en déchèteries et en collecte sélective, au détriment des ordures ménagères résiduelles qui diminuent. Sur ces dernières, la production individuelle est passée de 331 kg/an/habitant en 2010 à 278 kg/an/habitant en 2022. Cette tendance baissière est intéressante et pourrait encore être accentuée par les actions de prévention et de tri.

**Le Conseil municipal** est invité à prendre acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi au titre de l'année 2022, qui sera mis à disposition du public par voie d'affichage au lieu habituel.

#### DONT ACTE

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY

